

N° 428

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 février 2017

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN NOUVELLE LECTURE,

*ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les **règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse**, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant **diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse** et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant **diverses mesures électorales applicables en Corse**,*

TEXTE DE LA COMMISSION

*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU
RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1)*

(1) Cette commission est composée de : M. Philippe Bas, président ; Mme Catherine Troendlé, MM. Jean-Pierre Sueur, François Pillet, Alain Richard, François-Noël Buffet, Alain Anziani, Yves Détraigne, Mme Éliane Assassi, M. Pierre-Yves Collombat, Mme Esther Benbassa, vice-présidents ; MM. André Reichardt, Michel Delebarre, Christophe-André Frassa, Thani Mohamed Soilihi, secrétaires ; MM. Christophe Béchu, Jacques Bigot, François Bonhomme, Luc Carvounas, Gérard Collomb, Mme Cécile Cukierman, M. Mathieu Darnaud, Mme Jacky Deromedi, M. Félix Desplan, Mme Catherine Di Folco, MM. Christian Favier, Pierre Frogier, Mme Jacqueline Gourault, M. François Grosdidier, Mme Sophie Joissains, MM. Philippe Kaltenbach, Jean-Yves Leconte, Roger Madec, Alain Marc, Didier Marie, Patrick Masclat, Jean Louis Masson, Mme Marie Mercier, MM. Michel Mercier, Jacques Mézard, Hugues Portelli, Bernard Saugey, Simon Sutour, Mmes Catherine Tasca, Lana Tetuanui, MM. René Vandierendonck, Alain Vasselle, Jean-Pierre Vial, François Zocchetto.

Voir les numéros :

Sénat : Première lecture : **264, 306, 311, 312** et **71** (2016-2017)
Commission mixte paritaire : **401** et **402** (2016-2017)
Nouvelle lecture : **426** et **427** (2016-2017)

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : Première lecture : **4423, 4430** et T.A. **910**
Commission mixte paritaire : **4467**
Nouvelle lecture : **4468, 4478** et T.A. **916**

**PROJET DE LOI RATIFIANT LES ORDONNANCES
N° 2016-1561 DU 21 NOVEMBRE 2016 COMPLÉTANT ET
PRÉCISANT LES RÈGLES BUDGÉTAIRES,
FINANCIÈRES, FISCALES ET COMPTABLES
APPLICABLES À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE,
N° 2016-1562 DU 21 NOVEMBRE 2016 PORTANT
DIVERSES MESURES INSTITUTIONNELLES RELATIVES
À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
ET N° 2016-1563 DU 21 NOVEMBRE 2016 PORTANT
DIVERSES MESURES ÉLECTORALES
APPLICABLES EN CORSE**

Article 1^{er}

(Non modifié)

- ① I. – L’ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse est ratifiée.
- ② II. – Le I de l’article 8 de l’ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifié :
- ③ 1° Au dernier alinéa du *d* du 1°, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième » ;
- ④ 2° À la fin du vingt-septième alinéa du 3°, les références : « 19°, 20° et 21° » sont remplacées par les références : « 18° à 20° du présent article ».

Article 2

(Non modifié)

- ① I. – L’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse est ratifiée.
- ② II. – L’ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 précitée est ainsi modifiée :
- ③ 1° Au premier alinéa du IV de l’article 12, le mot : « dernier » est remplacé par le mot : « dixième » ;

- ④ 2° Au vingt-troisième alinéa de l'article 14, la référence : « L. 1424-24-79 » est remplacée par la référence : « L. 1424-79 » ;
- ⑤ 3° Au second alinéa de l'article 22, les deux occurrences du mot : « à » sont remplacées par le mot : « de ».

Article 3

(Non modifié)

L'ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse est ratifiée.

Article 4

(Non modifié)

Le dernier alinéa de l'article L. 4425-4 du code général des collectivités territoriales est complété par les mots : « ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne ».